



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Clairvue

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Clairvue

Numéro du produit 37-23

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Lave pare brise

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 STOT SE 1 - H370 STOT RE 2 - H373

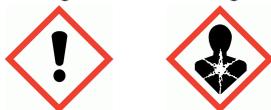
Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) T;R39/23/24/25. Xn;R20/21/22. R10.
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Clairvue

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mentions de mise en garde

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Contient

MÉTHANOL, ETHYLÈNE-GLYCOL

Étiquetage des détergents

Contient 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

MÉTHANOL		15-20%
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-xxxx
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25	
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
STOT SE 1 - H370		

Clairvue

ETHYLÈNE-GLYCOL		15-20%
Numéro CAS: 107-21-1	Numéro CE: 203-473-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28-xxxx
Substance ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle Nationales.		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 4 - H302 STOT RE 2 - H373	Xn;R22	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
Contact cutané	Il est important d'enlever immédiatement la substance de la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Enlever toute contamination avec de l'eau et du savon ou avec un nettoyant pour la peau reconnu. Consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. S'il est suspecté que des contaminants volatiles sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Intoxication. Effet narcotique. Faiblesse musculaire. Nausées, vomissements. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.

Clairvue

Ingestion	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.
Contact cutané	Nocif par contact avec la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Ce produit est toxique.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter une combinaison de protection chimique. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter l'inhalation de poussières et vapeurs. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Clairvue

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements importants: Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Neutraliser avec un acide. Attention. Peut générer de la chaleur. Après dilution et neutralisation, rejeter dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser des conteneurs vides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Garder sous clef. Stocker à l'écart des produits suivants: Acides. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

Classe de stockage Stockage de produits toxiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Clairvue

MÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

ETHYLÈNE-GLYCOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 20 ppm 52 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 40 ppm 104 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

DNEL	Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m ³
	Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

ETHYLÈNE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 35 mg/m ³
	Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 106 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 7 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 53 mg/kg/jour
PNEC	- Eau douce; 10 mg/l
	- Eau de mer; 1 mg/l
	- STP; 199.5 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 20.9 mg/kg
	- Sol; 1.53 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

Clairvue

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.
Autre protection de la peau et du corps	Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. Stocker dans une zone de rétention délimitée pour prévenir les déversements dans les égouts et/ou les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Bleu.
Odeur	Solvant.
Seuil olfactif	Non applicable.
pH	pH (solution concentrée): ~ 10.1 pH (solution diluée): ~ 8.6 @ 1%
Point de fusion	- 20°C

Clairvue

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~ 100°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	42°C (Coupelle fermée).
Taux d'évaporation	< 1 BuAc=1
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Autre inflammabilité	Selon le test de combustibilité L.2, partie III, section 32 des recommandations du Manuel des épreuves et des critères de l'ONU sur le Transport des marchandises dangereuses, ce produit n'entretient pas la combustion.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	~ 0.982 @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non applicable.
Viscosité	~ 1 cSt @ 20°C
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
Commentaires	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil Ce produit contient au maximum 178 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Clairvue

Matières incompatibles Anhydrides d'acide. Acides. Phénols, crésols.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Pas de données enregistrées.

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Acute Tox. 4 - H302 Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 1 086,96

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Acute Tox. 4 - H312 Nocif par contact avec la peau.

ETA cutanée (mg/kg) 1 666,67

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Acute Tox. 4 - H332 Nocif par inhalation.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 667,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 2 780,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

pH extrêmes pH modéré (> 2 et < 11,5).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Clairvue

Toxicité pour la reproduction - développement Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un STOT SE 1 - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. STOT RE 2 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Intoxication. Effet narcotique. Faiblesse musculaire. Nausées, vomissements. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.

Ingestion

Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.

Contact cutané

Nocif par contact avec la peau.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Voie d'exposition

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Yeux Cerveau Système nerveux central Coeur et système cardio-vasculaire Foie

Symptômes

Irritation des yeux et des muqueuses. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Perturbations visuelles, incluant une vision floue.

Informations toxicologiques sur les composants

MÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 130,0

Espèces Homme

ETA orale (mg/kg) 3 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 15 800,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 1 282,0

Clairvue

Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	3 000,0
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	5 000,0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Cobaye: Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro : Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - NOAEC 1.33 , , Rat Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un LOAEL 2000 mg/kg, Orale, Rat

Organes cibles Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEC 0.13 mg/l/6hr/day, Inhalatoire, Rat

Organes cibles Coeur et système cardio-vasculaire Cerveau Foie Yeux

Inhalation Toxique par inhalation. Le produit contient des solvants organiques. Une surexposition peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication.

Ingestion Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.

Contact cutané Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Clairvue

Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmoiement. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésion de la cornée.
Voie d'exposition	Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Système nerveux central Yeux Trachée gastro-intestinale Peau

ETHYLÈNE-GLYCOL

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 35 000,0

Espèces Souris

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génétique:: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertility: - > 1000 mg/kg, Orale, Rat Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité pour la reproduction - développement Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 200 mg/kg, Orale, Rat

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Clairvue

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

ETHYLÈNE-GLYCOL

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.
CL₅₀, 96 hours: mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.
CE₅₀, 48 hours: mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 48 hours, 48 heures: > 10000 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours, 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 hours, 96 heures: 22000 mg/l, Selenastrum capricornutum

ETHYLÈNE-GLYCOL

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 hours, 96 heures: ~ 72860 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 hours, 96 heures: > 6500 mg/l, Selenastrum capricornutum

Toxicité aiguë - microorganismes EC₂₀, 30 min, 30 minutes: > 1995 mg/l, Boues activées

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, ~: ~ 15380 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Clairvue

Demande chimique en oxygène ~ 463065 mg O₂/l

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation Dégradation (%)
- 82.7: 5 jours

ETHYLÈNE-GLYCOL

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : ~ 0.77

ETHYLÈNE-GLYCOL

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: 1.93

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes. Le produit n'est pas volatile.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau. Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Coefficient d'adsorption/désorption Non disponible.

ETHYLÈNE-GLYCOL

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau. Mobile.

Coefficient d'adsorption/désorption Sol - Koc: ~ 1 @ 20°C

Constante de Henry ~ 0.1327 atm m³/mol @ 20°C

Clairvue

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ETHYLÈNE-GLYCOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Autres effets néfastes Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone.

ETHYLÈNE-GLYCOL

Autres effets néfastes Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Clairvue

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC** Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Classification de danger pour l'eau WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

SECTION 16: Autres informations

Information générale

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4 - H312: Acute Tox. 4 - H332: Acute Tox. 4 - H302: STOT RE 2 - H373: STOT SE 1 - H370: : Méthode par le calcul.

Clairvue

Conseils de formation	Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Publié par	Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain. www.autosmartinternational.com rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616
Date de révision	25/06/2015
Révision	9
Remplace la date	09/10/2014
Statut de la FDS	Approuvé.
Phrases de risque dans leur intégralité	R10 Inflammable. R11 Facilement inflammable. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R22 Nocif en cas d'ingestion. R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes . H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.